

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

EPIC
Pays des Sorgues
Monts de Vaucluse

EB / XF / FQP / VBG

N° 23-09

Nombre de Délégués
en exercice 21

Nombre de Délégués
présents 11

Nombre de Délégués
votants 12

EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS

DE L'EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Séance du 28 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à quinze heures, l'EPIC s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Eric Bruxelles.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, BRUXELLE, CHAMBARLHAC, DE ALMEIDA, EGOYAN, FERMANIAN, GRYNKORN, HEDIARD, LEGARS-LAVAURE, MATHIEU, MERIGAUD, PHILIP.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs, AIMADIEU, BAYON DE NOYER, CANDAU, CANILLAS, CHABAUD-GEVA, CLEMENT, FERREIRA DA SILVA, FISCHNALLER, GIRARD, GONZALVEZ.

ABSENTS DONNANT POUVOIR : Madame, Monsieur AIMADIEU (pouvoir à Madame Chambarlhac)

Objet : Modification des statuts de l'EPIC Tourisme en Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Vu les statuts de l'EPIC Tourisme en Pays des Sorgues Monts de Vaucluse instaurés par la délibération n°17-129 du 14 décembre 2017, et particulièrement son article 1^{er} - chapitre 3 qui attribue la mission de collecte de la Taxe de Séjour à l'EPIC Tourisme pour le compte de son EPCI de tutelle.

La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse a souhaité que cette mission soit désormais assurée les services de l'intercommunalité.

En conséquence, par délibération du conseil communautaire n°23-77 du 22 juin 2023, la Communauté de CPSMV a modifié les statuts de l'EPIC Tourisme en Pays des Sorgues Monts de Vaucluse instaurés par la délibération n°17-129 du 14 décembre 2017.

Il est proposé au Comité Directeur d'approuver les nouveaux statuts de l'EPIC Tourisme et annexé au présent projet de délibération.

VU le du Code du Tourisme,

VU la délibération de la Communauté des Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse n°17-129 du 14 décembre 2017 et son annexe qui instaure les statuts de l'EPIC Tourisme en Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

VU la délibération communautaire n°23-77 du 22 juin 2023, portant modification des statuts de l'EPIC Tourisme en Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

LE COMITE DIRECTEUR

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

- **APPROUVE** les nouveaux statuts de l'EPIC Tourisme en Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, ci-joint à la présente délibération.

Le Président de l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 03/07/2023

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Président,

Eric BRUXELLE